



Municipalité de Crabtree

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

Le Conseil municipal de Crabtree prendra connaissance d'un avis du Comité consultatif d'Urbanisme relativement à une demande de dérogation mineure, lors de la séance ordinaire du 9 juillet 2012 à 19 heures à la salle du Conseil, lieu ordinaire des séances.

La demande de dérogation mineure concerne l'immeuble situé au 80, chemin de la Rivière Rouge, lequel immeuble est situé dans la zone A-22.

Cette demande de dérogation mineure aurait pour effet d'autoriser l'empiètement du bâtiment accessoire de 7,92 mètres par 7,62 mètres dans la cour avant de la résidence tout en respectant une marge avant minimale de 6 mètres par rapport à la ligne de rue et 1 mètre par apport à la limite latérale et de tout autres bâtiments.

Tout intéressé peut se faire entendre par le Conseil municipal lors de cette séance, et la décision du Conseil sera rendue lors de ladite séance relativement à cette demande de dérogation mineure.

Donné à Crabtree ce, 28 mai 2012

Pierre Rondeau
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné(e), **Pierre Rondeau**, secrétaire-trésorier de la municipalité

Nom

de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le **28 mai 2012** entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce **28 mai 2012**

